



## Les députés se divisent sur l'"année de césure" des étudiants

Paris, 14 déc. 2017 (AFP) -

Les députés se sont divisés jeudi sur la possibilité d'une année de césure pour les étudiants, inscrite dans le projet de loi modifiant les règles d'accès à l'université, la gauche de la gauche dénonçant une "inégalité" potentielle.

Tout étudiant pourra suspendre "pour une durée maximale d'une année universitaire, sa présence dans l'établissement pour exercer d'autres activités lui permettant d'acquérir des compétences qui seront utiles pour sa formation ou de favoriser un projet personnel ou professionnel", selon le texte défendu par la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, ancienne présidente de l'université de Nice.

Plusieurs Insoumis sont montés au front dans l'hémicycle contre une possible "trappe à inégalités", des étudiants contraints par exemple de travailler pour financer leurs études pouvant par là être conduits à les interrompre selon eux.

Leur chef de file Jean-Luc Mélenchon a aussi estimé que le gouvernement mettait "en péril une forme de parcours clair et égalitaire pour les jeunes". "Une licence, ça prend trois ans. Vous ne rajoutez pas une année pour vous faire bien voir!", s'est exclamé cet ancien professeur de français en lycée.

Mais une telle année de césure, déjà possible dans les faits depuis quelques années, est "plébiscitée par les étudiants", pour "découvrir un autre pays" ou réaliser "peut-être une première expérience professionnelle", lui a rétorqué le rapporteur (LREM) Gabriel Attal.

Pour sa part, Guillaume Larrivé (LR) a moqué le "classicisme académique" de M. Mélenchon, se disant "favorable à cette aération dans le parcours", mais opposé à "l'attribution d'unités de valeur" pour cette année de césure.

"Les conditions de valorisation de cette année de césure, notamment en matière de crédits ECTS, seront définies par la convention qui sera rédigée entre l'établissement et l'étudiant", a précisé le rapporteur.

En outre, en réponse aux inquiétudes sur le maintien des bourses étudiantes durant cette année de césure, la ministre a tenu à "rassurer", les étudiants restant "inscrits dans les établissements" et le "droit commun" s'appliquant à eux.

Avec un temps d'avance, les députés ont achevé jeudi à la mi-journée l'examen du projet de loi, avant son vote solennel mardi. Parmi les dernières retouches apportées, via un amendement LREM, les établissements d'enseignement supérieur devront mettre en place un régime spécial d'étude de plein droit pour les étudiantes enceintes.

Les députés ont aussi longuement discuté de l'adaptation du projet de loi aux Outre-mer, les échanges étant nourris en particulier sur la Nouvelle-Calédonie, avec Philippe Gomès (UDI, Agir) et M. Mélenchon notamment.

reb/ic/vm/pad

Afp le 14 déc. 17 à 13 00.